

**COMITÉ DE BASSIN**

**RÉUNION DU 17 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION N° 2023/01 : AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN PORTANT SUR LA RÉVISION  
DU 11<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION**

**PLAN DE RÉSILIENCE 2023 – FONDS VERT – PROGRAMME SPÉCIAL  
DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-8 à L213-8-4, L213-9 et suivants, L219-9-1 et R213-32 à R213-38 ;
- Vu la loi de finances rectificatives pour 2022 du 2 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 modifié encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention des agences de l'eau ;
- Vu la délibération n°2021/24 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2021 approuvant les dispositions générales communes révisées applicables aux aides de l'Agence de l'eau pour le 11<sup>ème</sup> Programme ;
- Vu la délibération n°2021/25 du Conseil d'administration du 2 décembre 2021 approuvant les dispositions communes du 11<sup>ème</sup> programme révisé relatives à la prise en charge et à la justification des actions, études et travaux réalisés par les moyens propres du bénéficiaire ;
- Vu la délibération n°2018/24 du Conseil d'administration du 11 octobre 2018 relative aux taux et à la modulation géographique des redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la durée du 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention (2019-2024) ;
- Vu la délibération n°2021/26 modifiée du conseil d'administration du 2 décembre 2021 approuvant la révision des politiques d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le 11<sup>ème</sup> Programme et leurs adaptations consécutives aux modalités de mise en œuvre des plans de Relance et de Résilience ;
- Vu la délibération n°2022/27 du 16/12/2022 portant adoption du 11<sup>ème</sup> Programme modifié des conséquences financières du plan de résilience 2022 après avis conforme du Comité de bassin ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023/05 du 16 mars 2023 approuvant l'énoncé de la politique de mise en œuvre du Fonds Vert par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023/06 du 16 mars 2023 approuvant le projet de révision du 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention pour prise en compte du Plan de résilience 2023, du Programme spéciale de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et de l'intégration du budget prévisionnel ainsi que de l'énoncé des modalités de mise en œuvre du Fonds Vert ;
- Vu la maquette révisée du Document Programme présentée en séance et tenant compte de l'arrêté de dépenses du 10 janvier 2023 ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Secrétaire du Comité de bassin ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

De donner un avis conforme favorable à la révision du 11ème Programme d'intervention tenant en :

- Une révision de la maquette financière telle qu'elle intègre désormais les dotations respectives du Plan de résilience au titre de l'année 2023, du Programme spécial de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable approuvé par la loi de finances rectificative du 2 décembre 2022, ainsi que de l'enveloppe prévisionnelle du Fonds Vert pour cette même année ;
- Une intégration au sein de ses politiques d'intervention des dispositions de mise en œuvre du Fonds Vert telles qu'approuvées par délibération n°2023/05 du 16 mars 2023 du Conseil d'administration.

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD